

INSPIRATION

« Libérer les énergies en Régions »

10 propositions et 13 mesures pour une transition énergétique concertée avec les territoires.



Le Conseil des Régions a adopté le 22 mai 2019 la contribution « Libérer les énergies en Régions » pour une transition énergétique concertée avec les territoires. Les Régions y formulent 10 propositions et 13 mesures relatives au projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), au projet de Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC), et en réaction au projet de loi modifié sur l'énergie et le climat et au projet de décret sur l'énergie et le climat. Cette contribution s'inscrit dans la continuité de la feuille de route « Pour une transition écologique juste et efficace par et avec les Régions » adoptée par le Conseil des Régions du 27 mars 2019.

Régions de France fait valoir dans cette contribution :

- une approche territorialisée de la programmation de l'énergie;
- une clarification du chef de filât régional énergie et des moyens associés;
- le soutien et le déploiement de filières de production locale de l'énergie;
- la détermination des besoins avec les acteurs des territoires.

Parmi les propositions phare de cette contribution, on peut relever :

- l'amélioration des planifications régionales (SRADDET) et nationale (PPE) sur l'énergie afin de progresser dans une vision consolidée régionale et nationale qui puisse converger;
- le renforcement du volet efficacité énergétique de la PPE en sécurisant et pérennisant le service public de l'efficacité énergétique de l'habitat (SPPEH);

- la territorialisation et la définition d'un cadre clair d'affectation de la fiscalité environnementale aux actions des Régions ;
- l'ambition forte pour le développement des énergies renouvelables à forte valeur ajoutée locale. Les Régions proposent 6 mesures concrètes par filière (dont les bioénergies, le solaire, la méthanisation, l'hydrogène, les énergies marines) et un rythme d'installation cohérent avec les développements économique et industriel.
- la défense de la spécificité des territoires ultramarins.

Pour accéder à l'ensemble de la contribution :

[Contribution Libérer les énergies en régions mai 2019](#)



À propos de Régions de France

Régions de France a été créée en décembre 1998 pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Présidents de Conseil Régional, les élus et leurs services. Ils ont souhaité mettre en commun les expériences vécues dans les Régions. Régions de France regroupe 19 membres (12 Régions métropolitaines et 7 collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales:

- *Régions de France est l'institution qui représente les Régions et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;*
- *Régions de France promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;*
- *Régions de France organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;*
- *Régions de France est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services.*

Plus d'informations : <http://regions-france.org/>